



INFO

Namur

Houyet: la commune maintient la taxe sur "l'Eolienne des Enfants"



(//app-eu.readspeaker.com/cgi-bin/rsent?customerid=7764&lang=fr_be&readid=id-text2speech-article&url=www.rtbf.be%2Finfo%2Fregions%2Fnamur%2Fdetail_houyet-la-commune-maintient-la-taxe-sur-l-eolienne-des-enfants%3Fid%3D9237246)



(#)

La commune est restée sourde aux arguments de la coopérative Allons en Vent - © Belga Image

Hugues Van Peel

🕒 Publié il y a 50 minutes

C'est une grosse déception pour la coopérative *Allons en Vent*, propriétaire d'une petite éolienne citoyenne à Houyet. Depuis plusieurs mois, elle conteste une taxe de 12 500 euros que la commune lui réclame. Mais le collège communal vient de rejeter ses arguments.

"Le ministre Furlan lui-même, qui est à l'origine de la circulaire qui prévoit les taxes sur les éoliennes, a plus ou moins avoué qu'il avait oublié le sort des petites éoliennes, explique Lionel Van Rillaer, l'un des responsables de la coopérative. Il nous a envoyé une lettre que nous avons transmise à la commune. Et dans cette lettre, il disait espérer que la commune serait

comme lui sensibilisée au sort des petites éoliennes, et qu'elle changerait son règlement de taxe. Malheureusement, le collègue a rejeté notre réclamation".

Ce qui chiffonne les membres de la coopérative, c'est que la taxe réclamée est identique pour toutes les éoliennes. *"Notre éolienne est de petite taille. Et il n'est pas logique qu'on nous demande de payer la même taxe qu'une grosse éolienne qui produit cinq ou six fois plus, et qui rapporte donc cinq ou six fois plus".*

Le projet d'éolienne citoyenne menacé

L'éolienne citoyenne est surnommée *"l'Eolienne des Enfants"*. Le projet concrétisé il y a dix ans visait à sensibiliser les plus jeunes à la préservation de l'environnement. Mais si la coopérative doit payer les 12 500 euros, c'est quasiment tout son bénéfice qui y passera.

"Tout le monde parle aujourd'hui des changements climatiques, de la COP21, tout le monde sait qu'il n'y a pas d'alternative aux énergies renouvelables. Les Etats membres de l'Union européenne sont censés faire la promotion des énergies renouvelables. Et ici en Wallonie, on fait juste l'inverse. Notre projet date de dix ans. Et année après année, il y a de nouvelles taxes qui arrivent. Ce qui fait que le plan financier du projet ne tient plus la route. D'autant plus qu'avec la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires en Belgique, le prix auquel nous vendons l'électricité que nous produisons a chuté de manière drastique. C'est tout simplement insoutenable".

La coopérative *Allons en Vent* ne désarme cependant pas. Elle a l'intention de porter l'affaire en justice, devant le tribunal de première instance de Namur.

Pour sa part, la commune expliquait encore en novembre dernier qu'elle avait besoin d'argent pour équilibrer son budget. La taxe prévue dans la circulaire ministérielle tombait à point nommé.